CONFIANCE
IMMOBILIERE

HONORAIRES DE TRANSACTION

à la charge du vendeur ou de l'acquéreur confère indications sur chaque annonce.

LA REMISE D'UNE FACTURE EST OBLIGATOIRE. PRIX AFFICHES EN TOUTES TAXES COMPRISES.
TAXE VALEUR AJOUTEE AU TAUX EN VIGUEUR SOIT 20%
HONORAIRES maximums pratiqués AU 01/04/2022

Transactions de type Appartements, Maisons, Locaux commerciaux (murs), Parts sociales de SCI, Bien rural en pourcentage du prix de vente hors frais de notaires :

Prix de vente de 1€ à 70 000€ .....Honoraires forfaitaires de 4900€ TTC
Entre 70 001€ et 100 000€ .....7%TTC maximum
Entre 100 001€ et 500 000€ .....6% TTC maximum
Au-delà de 500 001€ .....5% TTC maximum
Terrain .....10% TTC maximum
Fonds de commerce.....10% TTC maximum
Garage .....10% TTC maximum
Ventes en l'état futur d'achèvement,.....5% TTC maximum

Mandat de recherche **type Appartements, Maisons, Locaux commerciaux (murs), Parts sociales de SCI, Bien rural en pourcentage du prix de vente hors frais de notaires :**

Dans le cadre d'une négociation inter-agents, les honoraires prévus au mandat de vente seront partagés par moitié entre vendeurs et acquéreurs avec une rémunération forfaitaire de 4900€ TTC minimum à la charge des acquéreurs. Dans les autres cas, les agences Confiance Immobilière percevront une rémunération forfaitaire minimum de 4900€ TTC pour un prix de vente inférieur ou égal à 165 000€ au-delà les honoraires seront calculés de la manière suivante :

Prix de vente de 165 001€ à 500 000€ ……. 3% TTC maximum
Entre 500 001€ et 1 000 000€… .....2.5% TTC maximum
Au-delà de 1 000 001€ …….. 2 % TTC maximum
Terrain…… 5 % TTC maximum
Fonds de commerce…… 5 % TTC maximum
Garage …… 5 % TTC maximum
Ventes en l'état futur d'achèvement,.....2.5% TTC maximum

AVIS DE VALEUR / EVALUATION IMMOBILIERE
Maisons / terrains 300€TTC maximum+ frais de déplacement si en dehors du département 06.
Appartements, Maisons, Locaux commerciaux (murs), Parts sociales de SCI, Bien rural, 250€TTC maximum + frais de déplacement si en dehors du département 06.

CCI DE FRANCE
CCI: Nice-Côte d'Azur
RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ
N°: RPA 0605 2018 000 007 178
Titulaire de la carte:
N°: CPI 0605 2018 000 026 677
Sarl * Confiance immobiliere
RDC * 22 bd Dubouchage
06000 NICE
N° unique d'identification: 503 449 779
Représentant légal:
MOSTACCI * Pamela
RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ
Etablissement:
333 promenade des Anglais
263-265 av de la Californie
06200 NICE
Récépissé délivré le: 11/04/2018
Par la CCI: Nice-Côte d'Azur
Le Président:
Jean-Pierre SAVARINO
La suite des informations réglementaires est consultable sur ce lien :
00004 www.professionnels-immobilier.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CCI : Nice-Côte d'Azur
CARTE PROFESSIONNELLE
N° : CPI 0605 2018 000 026 677
Valable jusqu'au : 09/04/2027
Permettant l'exercice de l'activité de :
Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière
Titulaire de la carte :
Sarl - Confiance immobiliere
RDC
22 BD DUBOUCHAGE
06000 NICE
N° unique d'identification : 503 449 779

CONFIANCE IMMOBILIERE

HONORAIRES DE LOCATION

<u>Locaux d'habitation ou mixtes (pour les baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989) :</u>

<u>A la charge du Bailleur</u>..... 8% TTC maximum des loyers annuels charges incluses. Inventaire du mobilier prix maximum forfaitaire en ttc (1p 140€, 2p 210€, 3p 280€, 4p 350€, 5p et+ 420€, villa 490 €). L'établissement de l'état des lieux de sortie : **3€ maximum TTC /m²** habitable payables à la sortie des lieux. Pour des **actes supplémentaires indépendants hors nouvelles locations**, les états des lieux d'entrée et/ou de sortie sont facturés 3€ TTC maximum /m² habitable payables à l'établissement de l'état des lieux ; et la rédaction du bail est facturée 10€ TTC maximum/m² habitable payables à la signature du bail tout avenant au bail sera facturé comme la rédaction du bail. **<u>A la charge du Locataire :</u>** Les prestations de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : **10€ TTC maximum /m²** habitable payables à la signature du bail.
L'établissement de l'état des lieux d'entrée : **3€ TTC maximum/m²** habitable payables à l'entrée dans les lieux.
Photocopies au tarif unitaire de 0.10 cts ttc.

<u>Pour les baux non soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989:</u>

A la charge du Bailleur .....8% TTC maximum des loyers annuels charges incluses.
A la charge du Locataire.....8% TTC maximum des loyers annuels charges incluses.
Les honoraires de location comprennent les prestations de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail, l'établissement de l'état des lieux d'entrée et sortie. Pour des **actes supplémentaires indépendants hors nouvelles locations**, les états des lieux d'entrée et de sortie sont facturés 180€ maximum ht chacun et la rédaction du bail est facturé 150€ maximum ht (+tva au taux en vigueur).

CCI DE FRANCE
CCI: Nice-Côte d'Azur
RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ
N°: RPA 0605 2018 000 007 178
Titulaire de la carte:
N°: CPI 0605 2018 000 026 677
Sarl * Confiance immobiliere
RDC * 22 bd Dubouchage
06000 NICE
N° unique d'identification: 503 449 779
Représentant légal:
MOSTACCI * Pamela
RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION PRÉALABLE D'ACTIVITÉ
Etablissement:
333 promenade des Anglais
263-265 av de la Californie
06200 NICE
Récépissé délivré le: 11/04/2018
Par la CCI: Nice-Côte d'Azur
Le Président:
Jean-Pierre SAVARINO
La suite des informations réglementaires est consultable sur ce lien :
00004 www.professionnels-immobilier.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CCI : Nice-Côte d'Azur
CARTE PROFESSIONNELLE
N° : CPI 0605 2018 000 026 677
Valable jusqu'au : 09/04/2027
Permettant l'exercice de l'activité de :
Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Gestion immobilière
Titulaire de la carte :
Sarl - Confiance immobiliere
RDC
22 BD DUBOUCHAGE
06000 NICE
N° unique d'identification : 503 449 779

Procédure de recouvrement amiable des sommes dues par le locataire (relances, mise en demeure, protocole…) :	10% maximum des sommes prévues au bail, versé par le locataire.
Suivi de travaux sans maîtrise d'œuvre: (contact avec les entreprises, discussion des devis, suivi des travaux)	20% maximum H.T. du montant des marchés acceptés par le mandant avec un minimum de 70.00 € TTC par heure.
Règlement des appels de charges de copropriété	25€/appel de charges
Constatations des actions de prévention des sinistres(incendies, dégâts des eaux…)	170€ TTC
Réalisation des diagnostics techniques à la chargedu mandant	70€ TTC
Actions de réparation des sinistres	70€ TTC/Heure
Déclaration aux compagnies d'assurance d'un sinistre	50€ TTC
Présence au rendez-vous d'expertise	70€ TTC/H
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers	250€ TTC
Suivi d'une procédure judiciaire (y compris délivrance d'un commandement de payer)	100€ TTC
Représentation du mandant aux assemblées générales de copropriété	150€ TTC
Rafraichissement express : Peintures et papiers peints jaunis, moquettes défraîchies rallongent les délais de relocation. Pour vous éviter toute démarche auprès des entreprises et vous faire bénéficier de tarifs avantageux, nous avons négocié pour vous, d'excellentes conditions auprès d'entreprises référencées. Ces prestations restent à la charge du mandant.	70€ TTC/H
Proposition pluriannuelle de travaux de valorisation du patrimoine	150€ TTC
Ouverture d'un dossier de succession comprenant la communication de tous documents au notaire, et l'obtention d'attestations de créanciers	200€ TTC
Valorisation patrimoniale, fiscale et financière. Avec nos partenaires, nous vous apportons conseils et assistances pour vous simplifier l'immobilier.	150€ TTC
Déclaration trimestrielle ou mensuelle de T.V.A.	70€ TTC
Représentation du mandant devant les commissions administratives	150€ TTC par représentation + frais de déplacements
Représentation du mandant devant les tribunaux, dans la limite des possibilités procédurales	150€ TTC par représentation + frais de déplacements
Ouverture et suivi y compris représentation aux expertises, d'un dossier sinistre et assurance:	5% maximum H.T. du montant de l'indemnité d'assurance perçue par le sinistré.
Relevé de compteurs d'eau divisionnaires :	forfait de 50.00 € par relevé (hors relevé d'état des lieux).
En cas de refus de correspondance par mail uniquement nous ajoutons un FORFAIT ADMINISTRATIF d'un coût mensuel afin de supporter les frais d'envois.	de 5€ TTC en plus de nos honoraires de gestion
Réception et Installation d'une box internet dans le bien géré	70€ TTC
RDV EDF – GDF (plage horaire pouvant aller jusqu'à 4h)	70€ TTC/H à partir de 2H
Réception de meubles, objets, ou éléments utiles à l'appartement	70€ TTC/H à partir de 2H